

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 25 (1917)

Heft: 9

Artikel: Le vêtement de la garde-malade

Autor: Krafft, Charles

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire	
	Page
Le vêtement de la garde-malade	97
Hygiène des pieds	100
Pour les pieds nus	104
Une leçon antialcoolique (suite)	105
Nouvelles de l'activité des sociétés : Journée cantonale neuchâteloise des samaritains .	107
Augmentation du prix des cartouches à pan- sements	108

Le vêtement de la garde-malade

S'occuper de la toilette des dames est toujours imprudent; discourir sur le costume des infirmières, c'est non seulement imprudent, c'est dangereux. Cependant l'importance de la question, et le fait que notre expérience s'étend sur plus d'un quart de siècle, légitimeront peut-être les quelques considérations que nous allons chercher à présenter.

Pour introduire notre sujet, nous ne voulons pas remonter au déluge, toutefois c'est déjà dans les premiers siècles de notre ère que les chrétiens ont jugé utile de mettre à part certaines personnes déterminées, pour certaines fonctions spéciales, en leur imposant des conditions codifiées et en les affublant de costumes particuliers. — L'idée de cette exception provenait du paganisme, et il suffit de voir au Forum de Rome la place d'honneur qu'occupaient les Vestales, et les statues qui les immortalisent, pour se rendre compte de leur importance.

A l'époque de désordre formidable dont les auteurs grecs et latins et aujourd'hui

le *Quo-Vadis* de Sienkiewicz, nous donnent un aperçu, parfois ignoble, il n'est pas étonnant que des hommes et des femmes, pénétrés de la pureté des Evangiles, aient senti le besoin d'une mise à part, qu'ils estimaient complète et parfaite: — Les païens s'habillent d'une façon indécente! nous aurons des nonnes; — Les païens adorent des idoles d'or! imaginons le vœu de pauvreté; — Les païens ne respectent pas les femmes! créons le célibat, que d'ailleurs les Vestales étaient déjà censées respecter; — Les païennes attirent les regards par des cheveux frisés et parfumés! mettons les coiffures sous des béguins; — Les minois païens lancent des ceillades impudiques! cachons tout cela sous des voiles.

Il est certain que ces transformations ne se sont pas faites en un jour, ni même en un siècle; d'ailleurs le cléricalisme fleurissait déjà dans les temples de Jérusalem à l'époque où les sacrificateurs ont crucifié le Christ. D'autre part certains costumes religieux n'ont de spécial que

leur immutabilité; à l'origine, ils se différenciaient peu au point des vêtements usuels.

Au XVI^e siècle, les réformateurs se sont violemment attaqués à tous les ordres religieux, ils ont saccagé les couvents de moines et de sœurs, partout où ils ont pu; Luther est marié, les pasteurs ont reçu des traitements personnels, qui sont interdits aux prêtres, et les femmes ne se sont plus cru obligées à mettre des robes noires et des bonnets blancs pour qu'on les respecte, et pour pratiquer les carrières de dévouement auxquelles leur bon cœur les ont appelées de tout temps.

Mais les systèmes qui flattent certains instincts de l'homme et de la femme ne se déracinent pas si facilement; avoir une place spéciale dans une organisation ecclésiastique a toujours paru une faveur insigne pour une foule de gens.

Le 17 septembre 1833, une prisonnière, sortant d'avoir purgé sa peine, frappait à la porte et au cœur du pasteur Fliedner, à Kaiserswerth; que faire pour la malheureuse? Pas d'argent, pas d'asile, mais un cœur brûlant d'amour pour cette âme perdue.... Le pasteur a dans son jardin un petit pavillon de douze pieds carrés; c'est là que la malheureuse sera recueillie et hébergée. Bientôt vient à lui une seconde, puis une troisième. Le pavillon ne peut plus suffire, il faut une maison, il faut une femme dévouée pour s'occuper de ces misérables qui implorent asile, secours et protection. (Sœur Gab. R.)

L'idée de l'œuvre des Diaconesses était venue au jour; le 20 octobre 1836, Gertrude Reichard, fille d'un médecin protestant, s'offrit à Fliedner comme première diaconesse.

Il n'était pas question à cette époque de jeunes filles célibataires, pas plus que d'une supériorité religieuse et de dévouement basé sur l'absence de salaire en argent,

et encore moins de costume particulier. C'est seulement plus tard que les caractères des maisons de diaconesses actuelles ont été précisés, et c'est alors vers les années 1842, 1843, 1846 que dans les milieux protestants, et en particulier dans le journal *Les Archives du Christianisme*, dirigé par M. Frédéric Monod, pasteur, que M. et M^{me} de Gasparin se sont attaqués avec violence aux règles copiées des ordres catholiques qu'avaient cru devoir accepter les maisons de diaconesses nouvellement créées. Ces statuts exigent: une *règle commune* pendant toute la vie, l'appellation des infirmières par le terme de *sœur*, expression qu'avaient adoptée entre eux tous les premiers chrétiens; le *costume religieux*, le *célibat* sont considérés comme indispensables, ainsi que le *salaire indirect*, c'est-à-dire passant par l'administration de la communauté, pendant la vie entière de la diaconesse.

Voici ce qu'écrivait à ce propos M. de Gasparin, en 1855, dans *Les Corporations monastiques au sein du Protestantisme*:

« Revenons aux sœurs; elles revêtent un habit qui est tout simplement un habit conventuel. — Qu'elles portent le chapeau, la coiffe ou le voile, peu importe; dès que la coupe et que la couleur sont fixées, dès que le vêtement est uniforme, dès qu'il reste invariable, dès qu'il accompagne le noviciat ou la consécration, dès qu'on le prend solennellement, c'est l'habit conventuel. » — « La variété des vêtements! pâture à l'amour propre: ôtons la variété », disait l'abbé de Rancé.

« Laissons les principes, dit-on souvent, le costume est commode, il est nécessaire, et voilà pourquoi nous l'avons adopté; il protège les servantes du Seigneur, il commande le respect, il défend les diaconesses contre toutes espèces d'injures. » — « Ah! croyez-moi, répondit M. de Gasparin, ce qui les gardera mieux qu'une robe et qu'un

bonnet taillés à la façon monastique, c'est la bénédiction de Dieu, et c'est la pureté chrétienne empreinte sur leur front. — Les hommes, tous les hommes, et ceux qui sont corrompus plus que d'autres, reconnaissent le sceau de la vertu. »

« Le costume ! ajoute M. de Gasparin, prendre un costume, au moment même où le costume disparaît de toutes les classes de la société, au moment même où la plupart des ministres de la Parole déposent la robe et le rabat, n'est-ce pas réveiller l'esprit de formalisme, n'est-ce pas se singulariser, n'est-ce pas se spécialiser, n'est-ce pas dire dans le plus énergique langage : nous sommes des gens autres que vous, nous faisons une œuvre autre que les œuvres simplement chrétiennes, nous portons la livrée du Maître ! La livrée ! la livrée du Maître, la livrée des bonnes œuvres, la livrée du dévouement, la livrée de consécration ! franchement que dit le costume s'il ne dit cela ? »

Tel est le point de vue auquel se placèrent en 1859 les fondateurs de « La Source » : *Pas de costume religieux.*

Pendant les trente années qui suivirent, cette manière de voir fut attaquée et défendue avec la même âpreté par les chrétiens de notre pays, et la nature de cette question délicate fut méconnue par les trois quarts des gens, qui la considéraient au point de vue social, ou simplement pratique, alors que c'est une question de morale religieuse pure.

Depuis vingt-cinq ans, bien des choses ont changé d'aspect dans ce domaine comme dans d'autres ; les maisons de diaconesses ont élargi leurs idées et leurs portes, si elles ne reçoivent pas encore des femmes mariées, elles admettent des veuves ; beaucoup de diaconesses se marient et ne sont plus mal jugées pour cela ; plusieurs sont occupées dans des maternités et font des apprentissages de

sages-femmes, ce qui aurait paru impossible il y a trente ans ; et nous connaissons des maisons de diaconesses qui distribuent depuis quelques années des certificats et des diplômes à celles de leurs sœurs qui ne sont pas disposées à rester toute leur vie sous la direction d'une maison mère.

D'autre part, la question d'un costume s'est posée avec insistance depuis longtemps dans les écoles de gardes-malades et à « La Source » en particulier.

Deux faits surtout nous ont obligé à faire des études :

Ce sont d'abord les *découvertes de Pasteur sur les microbes*, et, secondement, la constatation qu'un grand nombre de *jeunes filles et de femmes ne savent pas s'habiller d'une façon convenable ou simplement décente.*

Voyons d'abord le premier point. Du jour où il a été constaté qu'un très grand nombre de maladies, la rougeole, la scarlatine, l'érysipèle et surtout la dyptérie, la tuberculose, la fièvre puerpérale, et encore la suppuration des plaies, étaient causées par l'arrivée dans le corps de germes venant du dehors et par conséquent évitables, tous les vêtements d'infirmières non facilement lavables, et en particulier tous les vêtements des sœurs de charité catholiques ou protestantes ont été définitivement condamnés. — Il y a quarante ans, Péan à Paris et Volkmann à Halle opéraient en manchettes, avec des bagues aux doigts, en habit ou en jaquette, et avec des gilets de couleur ; aujourd'hui tous les chirurgiens, avant d'entrer dans les salles d'opérations, endossent des blouses de toile fraîchement stérilisées, enfilent des gants et s'enveloppent la tête de bonnets ou de masques.

Toutes les gardes-malades doivent suivre ce mouvement.

En outre, les hôpitaux, les cliniques, les pensions de malades, par mesure d'ordre,

exigent que les infirmières qu'ils occupent portent un costume uniforme, ceci afin de faciliter un contrôle parfois très difficile et toujours indispensable; il ne s'agit pas là d'un costume religieux, c'est la tenue réclamée par un patron à ses employés.

Certaines administrations, comme les chemins de fer, par exemple, ont accepté, depuis quelques années, de laisser circuler dans leurs trains les infirmières à demi-tarif, mais à condition qu'elles portent un costume qui permette à leurs guichetiers et à leurs contrôleurs de savoir à qui ils ont à faire.

Depuis que l'Europe est en guerre, d'autres faits ont surgi; les infirmières sont appelées à fonctionner dans des convois de grands blessés, dans des trains d'évacués, dans des hôpitaux militaires, et la Direction de la Croix-Rouge nous a exprimé le désir que les infirmières de « La Source » qui remplissent ces fonctions aient toutes le même vêtement.

Quant au second point, le manque de tact et de goût que l'on constate dans l'habillement d'un très grand nombre de femmes, il est tellement évident que nous ne croyons pas devoir en donner beaucoup de preuves. — Nous dirons seulement qu'une garde-malade qui s'approche d'un

lit, pour soigner un blessé, avec une jupe qui s'arrête à mi-jambe et avec une blouse transparente ou échancrée, se rend impossible et inutilisable.

Que faire ?

C'est en somme assez simple. — Il n'est pas question de revenir au costume religieux, sous quelque forme que ce soit. — Pas question de robe noire, pas question de bonnet empesé, imposé par une institution comme vêtement unique et exclusif de toutes ses élèves, mais nous estimons qu'il est utile et nécessaire d'habituer les gardes-malades laïques, pendant leur apprentissage, à porter un vêtement simple, d'une coupe toujours modeste, facile à nettoyer. Ensuite une fois le diplôme obtenu, il faut que chaque hôpital ait le droit d'exiger de son personnel la tenue que ses médecins et son administration estiment la plus pratique pour le travail qui lui est confié.

Ces exigences n'ont plus rien à faire avec les ordres religieux, ces uniformes ne peuvent pas être confondus avec ceux exigés dans les institutions monastiques, ils sont simplement rendus indispensables par les exigences de l'hygiène moderne et par la folie de la mode.

D^r CHARLES KRAFFT.

Hygiène des pieds

Les soins hygiéniques des pieds ont essentiellement pour but de conserver à ces organes la faculté de porter aisément le poids du corps.

Les « pieds délicats » sont souvent l'origine d'un mauvais état de santé; la gêne et les douleurs qui en résultent pendant qu'on est livré à ses occupations journalières vous obligent à une tension sou-

tenue des nerfs et souvent vous empêchent de prendre assez d'exercice musculaire pour jouir d'une bonne santé.

Généralement, on ignore que ces inconvénients pourraient être évités dans une large mesure au moyen de soins intelligents et assidus. Dans la majorité des cas, les « pieds délicats » proviennent d'un manque de précautions et ne sont pas